



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Ordonnance et procès-verbal de séquestre
Date de publication: SHAB 28.05.2021
Publications supplémentaires: KABVD 28.05.2021
Date d'échéance prévue: 28.05.2022
Numéro de publication: SB03-0000001056

Entité de publication

Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois, Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens VD

Ordonnance et procès-verbal de séquestre Kassim SAÏD

Débiteurs:

Kassim SAÏD
Act. sans domicile connu

Créanciers:

Groupe Leuba SA
CHE-105.753.716
Route de Cossonay 101
1020 Renens VD

Représentant:

GACHET ZÜRCHER & ASSOCIÉS SA
Zürcher Pierre-Yves
Rue de la Gare 14
1110 Morges 1

Indications sur l'ordonnance et le procès-verbal de séquestre:

Ordonnance de séquestre: Nr.: 9972248 du 16.04.2021

Motif du séquestre:

Art. 271 al 1 chiffre 1 LP, subsidiairement : art. 271 al. 4 LP

Objets à séquestrer:

Véhicule Porsche de type 928 S 4, châssis WPO ZZZ 92Z JS84 1533

Autorité en matière de séquestre:

Juge de Paix du district de l'Ouest lausannois

Procès-verbal de séquestre:

Séquestre imposé sur véhicule Porsche de type 928 S 4, châssis WPO ZZZ 92Z JS84 1533
estimé à CHF 40'000.00

Créances:

CHF 19'468.00 5.00 % depuis 01.01.2018

CHF 360.00

Coûts supplémentaires:

Frais de séquestre en sus des frais de publication

Titre/motif de la créance:

- 1) Facture no 1339.12 du 19 mars 2021 de CHF 19'468.00.
- 2) Emolument de la justice

Remarques juridiques:

Le débiteur doit s'abstenir, sous menace de peine pénale (art. 169 CP), de disposer des biens séquestrés sans la permission du préposé (art. 275 et 96 LP). Celui dont les droits sont touchés par un séquestre peut former opposition auprès du juge dans les 10 jours à compter de celui où il en a eu connaissance (art. 278 LP).

Remarques juridiques complémentaires:

L'ordonnance de séquestre et son procès-verbal sont notifiés ce jour au débiteur par la présente insertion. Les délais assignés au débiteur par les présents actes sont prolongés de 10 jours (art. 33 al. 2 LP).

Point de contact:

Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens VD